



HOMESCHOOLING AVEC LES ENFANTS DYS ET/OU AVEC TDA/H :

LA TRIPLE CASQUETTE PORTÉE PAR LES PARENTS

Par Christian Eidenschenck,
enseignant au LJR de Munich

De nombreux parents ont ainsi découvert « en direct » les troubles d'apprentissage de leur enfant, au moment de le faire lire, écrire, calculer. **Comment rester positif et bienveillant ?** Peut-être en profitant de l'occasion pour chercher à comprendre comment fonctionne son enfant. De lui demander d'exprimer ses difficultés, de les expliciter. Dans l'idéal, ces moments de travail en famille deviennent alors des moments d'échanges où l'on apprend à mieux se connaître.

Les parents ont dû et doivent toujours **apprendre à ne pas culpabiliser** surtout quand ils se retrouvent seuls face aux difficultés de l'enfant. Comme le rappelle Liliane Baraton, présidente de l'association Dyspraxie France Dys :

« *La place des parents, ça doit être surtout de maintenir le plaisir d'apprendre. Quand on fait des gâteaux, on fait aussi des maths* ». Le défi de la créativité.

Du côté des enseignants, **le matériel et les supports proposés** n'étaient pas toujours adaptés. Le CNED, par exemple, a été pensé pour tous les enfants, sans distinction, enfants Dys ou pas. Une autre difficulté pour les apprentissages à domicile, ce sont les boîtes à outils didactiques très importants pour les enfants DYS (tels par exemple, des jeux de cartes pour mémoriser l'orthographe, des cahiers avec une lignature spéciale pour l'écriture). Des supports visuels sont bien souvent restés à l'école à la suite du confinement.

Le thème des supports a aussi réservé de bonnes surprises. Pour assurer la continuité pédagogique par d'autres moyens, un certain nombre de ressources ont été placées en accès libre et gratuit sur internet par de nombreux éditeurs.

Citons la bibliothèque numérique **Sondo**, orientée vers les collégiens, le site **Le Cartable fantastique** qui propose des ressources pédagogiques conçues avec des médecins, enseignants, enfants et parents, la plateforme **Lelivrescolaire.fr** qui a mis en place des solutions pour rendre ses manuels scolaires accessibles aux publics dyslexiques et dyspraxiques.

Toujours au niveau des supports, il y a le numérique. Une maman témoigne :

« *Mon fils étant dyspraxique, il est très à l'aise avec un fonctionnement comme cela, et moins perdu que certains de ses camarades moins habitués à travailler en numérique. Peut-être que tout cela permettra de faire plus de numérique dans les établissements scolaires !* »

La fermeture des établissements scolaires n'est donc pas restée sans effet sur les enfants DYS et sur les familles. Les parents ont dû faire preuve de compréhension, d'encore plus de bienveillance face à l'absence des enseignants et rééducateurs. Ils ont découvert de nouvelles voies dans leurs rapports avec leurs enfants. Ces efforts, ces nouvelles pratiques continueront à nous inspirer quand les écoles rouvriront.

Ordonnance pour les séances d'orthophonie : Simplification de la procédure en Allemagne !

Bonne nouvelle ! Il n'est désormais plus nécessaire de faire d'audiogramme (preuve que l'audition a été contrôlée) ou un bilan ORL pour la prescription de séances d'orthophonie.

L'ordonnance est valable pendant 4 semaines.
Deux conséquences :

- Il est indispensable de commencer les séances dans ce délai (sinon il faudra demander une nouvelle ordonnance).

- Il est inutile d'en demander une longtemps à l'avance.

Grande avancée pour le financement d'un AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap) pour les enfants à Besoin éducatif particulier (EBEP)



A partir de septembre 2021, le salaire des AESH (anciennement AVS) pourra être pris totalement en charge par l'AEFE, sans conditions de ressources, à la condition que :

- la famille soit française
- l'incapacité de l'enfant soit reconnue par une MDPH.

Le dossier à déposer auprès du Consulat devra comprendre :

- la recommandation de la MDPH,
- le PPS,
- la convention signée par le chef de l'établissement et l'AESH.

Pour être aidé dans votre démarche : Pensez à contacter la FAPEE (Fédération des associations de parents d'élèves des établissements d'enseignement français à l'étranger)
<https://www.fapee.com>



REJOIGNEZ-NOUS !

<https://www.facebook.com/groups/1007643646311583>

et sur notre site internet : www.dysamunich.org